

Date de mise à jour : 16/11/2021

Axe : 1 VERS UN TERRITOIRE PLUS SOBRE

Objectif : 1.1 Etre collectivités exemplaires



Action : 1.1.4 Optimisons l'éclairage public

| Thématiques | Politique climatique | Effets attendus | | | |
|------------------------|----------------------|-----------------|-----|---------|---------|
| | | Climat | Air | Energie | Risques |
| Energie / Biodiversité | Atténuation | | | X | |

Porteur(s) de l'action : Communes et EPCI du territoire du PETR de l'Alsace du Nord

Partenaire(s) technique(s) : conseil en énergie partagé de la CC Sauer Pechelbronn et du Pays de Wissembourg

Partenaires financier(s) : selon projets

Contexte

Dans les communes, l'éclairage public représente le second poste de dépense énergétique (18% en moyenne). La rénovation de l'éclairage public apporte un triple bénéfice : outre d'être un vecteur d'économies d'énergie et financière, c'est également une opportunité de respecter davantage l'environnement et la biodiversité avec la réduction des nuisances lumineuses.

Sur le territoire du PETR de l'Alsace du Nord, la compétence éclairage public est intercommunale à l'échelle de la CA de Haguenau (36 communes) et communale pour les 5 autres EPCI (69 communes). On estime le parc d'éclairage public à environ 35 000 points lumineux. Si la rénovation énergétique du parc a été engagée depuis plusieurs années par les collectivités locales, la mise en œuvre d'une politique axée sur un éclairage juste et durable doit se poursuivre.

Descriptif de l'action

Il s'agit de poursuivre la rénovation du parc d'éclairage public, principalement avec la mise en place de LED et de systèmes de régulation des éclairages (abaissement de puissance ou extinction nocturnes).

Plusieurs leviers seront utilisés pour démultiplier les actions : sensibilisation à l'extinction nocturne, partage d'expériences, audits du parc, commandes groupées à l'échelle d'EPCI, ...

L'ensemble des 6 intercommunalités sont engagées dans cette action. Une trentaine de projets ont été identifiés et la liste sera complétée au fur et à mesure de la mise en œuvre du PCAET et du suivi de l'action.

| Calendrier | | | | | | | Budget |
|--|------|------|------|------|------|------|--|
| 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | |
| | | | | | | | |
| Indicateurs de suivis | | | | | | | Objectifs |
| Nombre de communes concernées par une rénovation énergétique de l'éclairage public | | | | | | | 50% des communes du PETR concernées d'ici 2026 |
| Nombre de points lumineux renouvelés chaque année | | | | | | | |
| Nombre de communes ayant installé une régulation de l'éclairage | | | | | | | |
| Estimation des économies d'énergie réalisées | | | | | | | |